

# COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 7 Janvier 2013

L'AN DEUX MIL TREIZE le lundi sept janvier, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert DURAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 décembre 2012

Présents : **DURAND** Gilbert, **BARRET** Daniel, **GENEST** Claude, **CARREZ** Michèle, **MARTINEZ** Jacques, **LINIGER** Benoît, **DOMINI FAURE** Sylviane, **MARTIN** André, **BOULIEU** Véronique.

Absents : **VARNET** Elisabeth.

Excusés : **FORTE** Annie, **GARCIA** Yann.

Pouvoirs : **GARCIA** Yann à **GENEST** Claude.

**FORTE** Annie à **BOULIEU** Véronique.

Secrétaire : **BOULIEU** Véronique.

Après lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu du 17/12/2012, Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

## 1/ DELIBERATIONS

### TARIFS DU FOYER COMMUNAL et DE LA SALLE DU REVOLET

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir les tarifs des bâtiments communaux et lance une discussion sur la location du Foyer Communal aux personnes extérieures à la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne plus louer les salles aux personnes extérieures à la commune.

Seules les personnes habitant une commune de la Communauté de Commune des Balmes Dauphinoises auront la possibilité de louer.

#### FOYER COMMUNAL :

- **Associations de Salagnon : une manifestation gratuite**  
300 € le week-end  
100 € le jour supplémentaire
- **Habitants de Salagnon :**  
400 € le week-end en été  
450 € le week-end en hiver
- **Associations hors Salagnon :**                      **CAUTION : 1 200 €**  
600 € le week-end en été                              (Le chèque est rendu le jeudi  
650 € le week-end en hiver                              suivant en Mairie).
- **Particuliers hors Salagnon :**  
(habitants de la Communauté de Commune des Balmes Dauphinoises).

900 € le week-end en été  
950 € le week-end en hiver

**REVOLET :**

- **Associations de Salagnon : une manifestation gratuite**  
200 € le week-end
  
- **Habitants de Salagnon : CAUTION : 600 €**  
200 € en été  
200 € en hiver

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTE**, les nouveaux tarifs des Salles communales.

Et **DECIDE** de ne plus louer le Foyer Communal aux personnes extérieures à la commune mais uniquement aux habitants des communes de la Communauté de Communes des Balmes Dauphinoises.

Tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> février 2013.

**Vote : pour 10 - contre 1 - Abstentions 0.**

Monsieur le Maire demande que les chèques de caution soient retirés en Mairie le jeudi suivant la location.

Le chauffage sera facturé ou pas en fonction des changements d'horaires.

Voir s'il est possible de trouver une solution afin que le chauffage de la salle du Revolet se coupe automatiquement car il reste très souvent allumé.

Un forfait nettoyage sera instauré pour un montant de 200 €.

Il sera demandé aux associations un bilan moral et financier pour bénéficier d'une subvention de la commune et pouvoir utiliser les salles gratuitement.

Pour l'installation d'un chapiteau à l'extérieur des salles, une autorisation devra être demandée à Monsieur le Maire.

<b>2/ Planification des projets 2013</b>
--

**Toilettes Publiques :**

La CCBD pourrait envisager la création d'une salle complémentaire au centre aéré réservé aux Adolescents.

Elle pourrait être construite sur la commune de Salagnon plus exactement dans la zone du Revolet avec des sanitaires ouverts vers l'extérieur pour utilisation par la commune. La salle sera financée par la CCBD et les sanitaires par la commune de Salagnon.

Le projet est en attente d'une prochaine réunion de bureau de la CCBD.

**Départementale 244 D :**

Monsieur le Maire rappelle le projet de prolongation du chemin piéton jusqu'à l'école.

La famille RUET/ODELLO est d'accord pour nous céder le terrain qui nous permettra de finaliser le projet. Il faut déplacer la clôture, des poteaux et des bornes.

Cette portion devra être mise en agglomération très prochainement avec des passages traversants et une limitation de vitesse à 30 kms du chemin des Champagnes à la RD 522.

Monsieur MARTIN soulève le problème de l'éclairage public, il faut en profiter pour créer de l'éclairage du Foyer Communal à la zone du Revolet. Il faut également régler le problème du ruissellement des eaux pluviales.

Monsieur le Maire propose de prendre contact avec des bureaux d'études au plus vite.

Le Conseil est d'accord pour consulter des bureaux d'études.

Monsieur le Maire rappelle aussi la prolongation des trottoirs rue du Village.

#### Place du Village :

Le réaménagement de la place reste d'actualité mais après les travaux de la SEMCODA. Le devis pour l'enlèvement des angles des trottoirs devant le Bar est de 1900 € environ. Monsieur le Maire demande que cela soit réaliser et le Conseil est d'accord.

#### Eclairage Public :

Monsieur MARTIN rappelle qu'une étude a été réalisée par le SEDI. Nous sommes toujours en attente du résultat du bureau d'études.

#### Rampe d'accès pour handicapés à la Mairie :

En attente du devis de Mr GANDILLON. Appeler Monsieur DA SILVA pour un devis.

#### Numérisation des archives de la Mairie :

Cela sera possible avec le nouveau photocopieur.

#### Assainissement :

Il reste Sicard le Haut qui ne se fera pas tout de suite.

#### Electrification :

Le poste BLAUMONT à l'angle de Rapillard et des Sables va bientôt commencer. Les autorisations sont signées.

ADSL : Les travaux concernant la mise en place d'une armoire qui nous amènera la fibre optique sont en cours sur le parking de la Mairie.  
La fin des travaux est prévue pour la fin du mois de mars.

Monsieur le Maire fait passer au Conseil Municipal un exemplaire papier du bulletin annuel de la commune.

Il rappelle la réunion publique pour le PLU le jeudi 10 janvier 2013 à 20 h 00 salle Joseph Laigroz.

Prochains Conseils Municipaux : 11 février 2013 à 20 h 00 salle J.Laigroz,  
11 mars 2013 à 20 h 00 salle J.Laigroz,  
8 avril 2013 à 20 h 30 salle J.Laigroz.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 21 h 50.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 11 Février à 20 h 00**